

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2015**

## REUNION PUBLIQUE DU 25 MARS 2015

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme Myriam ABAD-PERICK et M. Jean-Claude JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h25'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 25 mars 2015 ouverte.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes tous là

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Nous sommes tous là

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. VALKENERS sera absent

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Mme FRESON

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Mme PIRMOLIN sera absente et Mme MARENNE arrivera en retard

M. LE PRESIDENT.- Merci.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Communication de Monsieur le Président.**

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de jour.

En ce qui concerne le déroulement de nos travaux, pour commencer, nous procéderons à l'examen et au vote des dossiers traditionnels, à l'exception de deux dossiers qui sont reportés à la séance de demain à savoir : le point 42 de notre ordre du jour actualisé relatif à la 2ème série de modifications budgétaires 2015 et le point 43 relatif à la 2ème série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2015.

Nous poursuivrons ensuite la discussion, qui a été ouverte ce lundi, sur les rapports d'activités 2014.

Je tiens également à saluer la présence parmi notre public des étudiants du deuxième module des Sciences Administratives de l'École provinciale d'Administration qui assistent à notre séance en compagnie de leur professeur. Merci.

**IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2015.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2015.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2015).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2015****VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial****Document 14-15/178 : Modification de la représentation provinciale au sein de l'asbl « CPL-ANIMAL », « CPL-VEGETAL » et « CPL-PROMOGEST » : remplacement de M. André DENIS, Député provincial.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour (document 14-15/178).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que le Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil :

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/179 : Modification du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial de Liège.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 14-15/179).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que le Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil :

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Dans la foulée, je vous rappelle que notre Assemblée prendra connaissance de la nouvelle composition des Commissions lors de la séance de ce jeudi.

**Document 14-15/180 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande d'un soutien de l'asbl « 361 degrés ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 14-15/180).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que Votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/181 : Culture – Donation d'une œuvre par Madame Camille KAIRIS.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 14-15/181).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que Votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2015**

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/182 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la Sprl « Les Films de la Passerelle ».**

**Document 14-15/183 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Présence et Action Culturelles – Régionale de Liège ».**

**Document 14-15/184 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Ecleta ».**

**Document 14-15/185 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la Fondation d'Utilité Publique Bolly-Charlier.**

**Document 14-15/186 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la Ville de Waremme.**

**Document 14-15/187 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Les Territoires de la Mémoire ».**

**Document 14-15/198 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Madame Elena LAVRENOV.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 et de l'ordre du jour (documents 14-15/182, 14-15/183, 14-15/184, 14-15/185, 14-15/186, 14-15/187, 14-15/198) ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Ces sept documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Le document 14-15/182 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Monsieur Jean-Marie GILLON à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GILLON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2015**

Sur ce point, un Commissaire s'étonne que dans un premier temps, le montant du subsidie était de 1.000 euros et que suite à une modification du Collège, celui-ci est passé à 5.000 euros.

Monsieur le Directeur général explique que la somme de 1.000 euros était proposée par l'Administration et qu'effectivement, suite à une décision du Collège, celle-ci a été portée à 5.000 euros et Monsieur le Député de préciser que c'est bien le Collège qui a décidé d'être plus généreux au niveau de ce subsidie.

Au niveau du vote, le résultat est de 12 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les documents 14-15/183, 184, 185, 186, 187 et 198, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 11 voix pour et 5 abstentions pour le document 14-15/186 et par 12 voix pour et 5 abstentions pour les six autres documents.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces sept documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

**Document 14-15/190 : Mise à disposition des Communes d'Aywaille et de Crisnée d'un fonctionnaire provincial chargé de la poursuite des infractions administratives classiques (loi SAC) des infractions environnementales (Code de l'Environnement) et des infractions de voirie (décret du 6 février 2014).**

**Document 14-15/191 : Mise à disposition de la Commune de Bütgenbach, d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière de voirie communale.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 13 et 14 de l'ordre du jour (documents 14-15/190, 14-15/191) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2015**

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que votre Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 14-15/192 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions de marché – Maison provinciale de la Formation – Acquisition de mobilier pour la Maison provinciale de la Formation – 2ème phase.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 14-15/192). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/193 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Maison des Sports de la Province de Liège » asbl – Exercice 2013/Prévisions 2014.**

**Document 14-15/194 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Challenge Jogging Province de Liège », en abrégé « CJPL » asbl – Exercice 2013/Prévisions 2014.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 16 et 17 de l'ordre du jour (documents 14-15/193, 14-15/194) ont été regoupé à la demande de la quatrième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission. Le document 14-15/193 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Monsieur Luc LEJEUNE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Le point relatif au rapport d'évaluation de l'asbl « Maison des Sports de la Province de Liège » a effectivement suscité une question d'un Commissaire à savoir qu'il existe au niveau des comptes de l'asbl un surplus et ce surplus financier apparaît clairement.

Le Député répond et confirme effectivement que le surplus financier est une réserve de l'ordre de 40 à 50.000 €. C'est une réserve constituée depuis une douzaine d'années et la réserve sert à remplacer du matériel, l'objectif étant de limiter l'investissement de la Province et de cantonner l'investissement au sein de l'asbl si les possibilités financières de l'asbl le permettent.

Le point a été adopté par 13 voix pour et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne le document 14-15/194, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. La quatrième Commission vous propose dès lors de l'adopter par 13 voix pour et 5 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2015**

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 14-15/195 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Aile Francophone de la Fédération Royale Belge de Tennis de Table ».**

**Document 14-15/196 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de la Commune d'Oreye.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 18 et 19 de l'ordre du jour (documents 14-15/195, 14-15/196) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 13 voix pour et 5 abstentions que votre Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 14-15/199 : Avis à donner sur le compte de l'exercice 2014 de la Fabrique d'Eglise orthodoxe grecque Sainte-Barbe à Liège.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 14-15/199).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 13 voix pour et 5 abstentions que Votre

Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/200 : Règlement-tarif unique pour le Laboratoire provincial.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 14-15/200).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 5 abstentions que Votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Lundi, nous avons ouvert la discussion relative à l'ensemble des rapports d'activités 2014. Nous allons, dès à présent, la poursuivre et entendre la suite des interventions de membres de notre Assemblée.

**Document 14-15/RA/07 : Rapport d'activités 2014 concernant « L'Enseignement ».**

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2015**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour actualisé (document 14-15/RA/07).

Pour ce mercredi, j'ai un intervenant qui s'est déjà inscrit, à savoir Monsieur André GERARD. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Personne. Vous avez la parole Monsieur GERARD.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Il aura fallu le courage d'un parent pour amener le débat au grand jour. Poser la question clairement de savoir si les cours philosophiques doivent encore avoir une place contraignante au sein de notre enseignement ?

A présent, la justice s'est positionnée de manière on ne peut plus claire, du moins pour ce qui est de l'enseignement non confessionnel.

Si la réflexion en ce domaine se limite à se dire que l'enseignement provincial se contentera de se plier à la mesure décrétable annoncée par notre Ministre de tutelle dans le domaine de l'enseignement, cela risque d'être simple mais malheureusement bien trop simpliste voire basique. Ce serait nier la réalité de l'évolution de notre société et des éléments émergents. Si le secteur Enseignement de la Province a la prétention d'être à la pointe, il faudra beaucoup aller plus loin.

Je suis persuadé que vous êtes déjà avancé dans cette réflexion, je souhaite donc vous entendre sur la position prise au sujet des cours philosophiques dans un cadre de l'Enseignement provincial.

Le second volet de cette intervention sera de nature plus large et sera en lien avec l'actualité. La radicalisation de certains jeunes doit nous poser question à divers niveaux mais en l'occurrence, en ce qui concerne le contenu de l'approche du message qui est donné au travers de l'enseignement dispensé par la Province.

Je rappelle au passage ma proposition d'états généraux ou de carrefours, terminologie chère à l'ex-Cabinet Fonck, afin de réfléchir les orientations possibles de l'enseignement en province de Liège. Proposition raillée par certains et enterrée manu militari par d'autres mais qui aurait permis d'aborder certaines problématiques telles que celles reprises dans mon intervention de ce jour. Sommes-nous responsables du piège tendu de la radicalisation ? Non, bien entendu, pas encore, et certainement pas tout seul. Mais nous le deviendrons si nous n'y apportons pas notre part de réponses.

La radicalisation, c'est l'apologie d'une culture de la suprématie de l'un sur l'autre. Et lorsque nous parlons de culture, nous abordons inévitablement le volet de l'enseignement.

Deux secteurs au moins sont donc à appréhender : l'enseignement associé au PMS et PSE d'une part, et la formation d'autre part.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2015**

Pour ce qui est de l'enseignement, PMS et PSE, il faut être conscient qu'encore trop de tabous, de non dits, de jugements inutilement blessants font partie de notre environnement et entravent le vivre ensemble. Tous, nous sommes « Charlie » mais pas nécessairement pour les mêmes raisons.

Dans l'excellent rapport qui nous a été remis, pour le secteur enseignement, nous retrouvons les valeurs fondamentales telles qu'humanisme, démocratie, pluralisme, tolérance active et solidarité.

Fort bien mais dans le cadre de l'enseignement différencié, on nous parle d'utilisation des moyens au travers d'aménagements de locaux, de voyages, de radio, d'équipements et mobiliers divers, etc... Mais, qu'en est-il du vivre ensemble dans une citoyenneté respectueuse et égalitaire, on ne le dit pas. Etrange corrélation, j'espère que vous en conviendrez. N'est-il pas temps de réfléchir cette corrélation des objectifs en lien avec la défense des valeurs énoncées ?

Ensuite, pour ne pas démultiplier les interventions, je souhaite aborder pour ce thème, élargir aussi au travers de la formation.

D'emblée, en ce domaine, nous penserons de suite à l'Ecole de Police et d'Agents de Sécurité mais d'autres formations aussi sont à réfléchir telles que les aides familiales par exemple, qui interviennent dans nombre de familles et sont confrontées à bien des réalités. Ces futurs ou actuels professionnels risquent fort de se trouver en difficulté face à une situation complexe telle que le radicalisme. Comment réagir pour ne pas faire pire ?

Quels outils ont été mis en place dans le cadre de la formation et de la formation continuée ? L'offre de formation des futurs policiers par exemple a-t-elle été complétée en ce sens ou est-ce prévu ?

La radicalisation de certains de nos jeunes crée l'émotion mais au-delà, que mettez-vous en place pour, en terme de prévention, non seulement tenter d'endiguer le phénomène mais également former les professionnels pour éviter de faire pire que bien ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Monsieur le Député provincial-Président, je suppose que répondrez à cette intervention ce jeudi ?

M. GILLES, Député provincial-Président (de son banc).- Oui Monsieur le Président.

**Document 14-15/RA/08 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Formation et les Centres PMS et PSE ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/08).

## SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2015

Nous poursuivons la discussion générale. Y a-t-il des intervenants qui souhaitent prendre la parole aujourd'hui ? M. André GERARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Je parlerai maintenant de la formation plus spécifique. Tous les niveaux de pouvoirs semblent soucieux de la formation adaptée pour leurs agents. C'est bien entendu très positif. Ce qui pourrait poser question c'est peut être lorsque nous mettons les choses en perspectives.

D'une part, l'Ecole Provinciale d'Administration et d'autre part, l'Ecole d'Administration Publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ne sommes-nous en concurrence là où nous aurions bien besoin d'être en complémentarité ? Avez-vous mis en place les contacts nécessaires à éviter une telle situation ?

J'en viens à présent à l'Ecole Supérieure de Pédagogie. Des directeurs et maîtres de stages y sont formés. C'est très certainement une nécessité qu'il est important de faire perdurer mais nous ne pouvons pas encore constater la mise en place d'une spécialisation en « médiation scolaire ».

Nombre de pédagogues affirment à présent que l'accrochage scolaire se travaille dès le plus jeune âge. Malheureusement, même dans le volet de formation continue, il n'est pas encore possible de constater la mise en place d'une telle formation à destination des instituteurs ou plus largement d'enseignants.

Les Services PMS et les Centre PSE peuvent toujours faire leur travail de détection, au final nous ne disposons toujours pas du personnel spécialisé dans ce type de prise en charge.

C'est bien regrettable mais peut-être nous apprendrez-vous de futurs projets en ce sens ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Monsieur le Député provincial-Président, vous répondrez à cette question demain ?

M. GILLES, Député provincial-Président (de son banc).- Oui Monsieur le Président.

### **Document 14-15/RA/13 : Rapport d'activités 2014 concernant « Les Grands Evénements ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/13).

Nous poursuivons également la discussion sur ce document. Monsieur André GERARD

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2015**

s'est déjà inscrit. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Personne. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

La filière bois fait régulièrement la fierté des propos d'élus locaux et c'est vrai que nous pouvons nous enorgueillir de notre richesse et du dynamisme en ce domaine. Il ne faudrait pour autant pas s'y tromper, c'est un domaine qui ne pourra résister seul.

Pour répondre à ce besoin de lien avec notre population entre autres, tous les ans se déroule un championnat de bucheronnage dans une région que nous pouvons clairement classer de forestière.

Finale du championnat de Belgique, certains lauréats ont concouru et nous ont représenté, pour l'entièreté de la Belgique d'ailleurs, plus qu'honorablement au niveau international.

Il faut reconnaître que c'est grâce au soutien de la Province qu'elle perdure encore aujourd'hui après un sauvetage in extremis dû à un sérieux passage à vide, il y a quelques années. Malgré cela, cette activité qui représente nos racines ardennaises n'est pas sauvée et semble bien loin de vos réflexions d'aujourd'hui.

Lorsque la Province du Luxembourg a décidé de mettre à l'honneur et d'assumer fièrement ses racines au niveau agriculture, nous savons tous ce que cela a donné et tous les ans, des milliers de personnes, dont bon nombre de nos concitoyens liégeois, arpentent leur sol.

N'est-il pas temps que l'Institution de la Province de Liège affirme clairement son attachement à ces valeurs et investisse plus fortement dans le soutien aux fêtes forestières avant qu'elles nous échappent et soient reprises de manière définitive par d'autres, nous privant ainsi d'une vitrine liée à un de nos fleurons mais aussi à la promotion des métiers techniques entre autres et de la forêt en particulier ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Monsieur le Député provincial-Président, je suppose que répondrez à cette intervention ce jeudi ?

M. GILLES, Député provincial-Président (de son banc).- Oui Monsieur le Président.

**Document 14-15/RA/14 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Communication, le Protocole et les Relations extérieures » (non inclus les Relations extérieures).**

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2015**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/14).

Nous poursuivons la discussion générale. Y a-t-il des intervenants qui souhaitent prendre la parole aujourd'hui ? M. Matthieu CONTENT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous ceux que je n'ai pas eu le temps de saluer. Bonjour aux étudiants. Chers Collègues.

J'ai déjà interpellé plusieurs fois à cette tribune donc je ne serai pas long sur ce sujet, en Commission et à la tribune, et j'ai déjà déposé un amendement budgétaire au budget 2014 et un au budget 2015, aucun n'a encore été discuté.

Il n'existe plus un parlement en Belgique aujourd'hui qui ne dispose d'un service de retransmission de ses séances de travail en direct sur internet via un service de streaming. La Chambre le fait, le Sénat le fait, le Parlement de la Communauté française le fait, et le Parlement wallon l'a également mis en place il n'y a pas longtemps. Le Conseil communal de Liège, on en a déjà parlé, a déjà testé l'idée.

Internet est une chance, une chance de développer la publicité des débats des assemblées des élus du peuple, c'est quand même un principe fondamental de la démocratie. Nos ancêtres se sont battus pour ce droit. C'est quelque chose qui me semble très important.

Nos assemblées sont publiques, tout citoyen a le droit de venir y assister. Mais grâce à internet, nous pourrions augmenter ce droit démocratique de tout citoyen. Ce serait définitivement un renforcement de la démocratie.

Il me semble normal, au XXIème Siècle, de rendre les débats démocratiques publics jusque sur la toile !

J'avais déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises mais je ne le vois toujours rien venir et pourtant, on m'avait déjà répondu lors de notre dernière session budgétaire que ce serait discuté au sein du Bureau du Conseil, je ne vois toujours rien venir et j'attends toujours un petit débat là-dessus. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne ? Je clos la discussion générale.

Monsieur le Député provincial-Président, je suppose que vous répondrez également à cette intervention jeudi ?

M. GILLES, Député provincial-Président (de son banc).- Oui Monsieur le Président.

**Document 14-15/RA/18 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Supracommunalité ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/18).

Nous poursuivons également la discussion sur ce document. Pour ce mercredi, j'ai un intervenant qui s'est inscrit Monsieur Marc HODY. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Personne. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues, Madame la Directrice Générale.

Monsieur le Député – Président, c'est surtout à vous que vais m'adresser. La Supracommunalité, c'est un sujet au combien important, toujours au stage embryonnaire si on est à l'échelle du temps, même si des avancées ont été faites, je sais que le projet est en route depuis plusieurs années mais, en tout cas, ce projet a de l'avenir.

Nous sommes face à une certaine difficulté, je trouve, parce que même si le principe fonctionne bien, je pense qu'il ne faut pas se raconter d'histoires, et essayer ensemble de rendre ce système au deuxième degré parce que même si les projets aboutissent dans une assemblée d'élus directs, il est évident que les dossiers sont préparés, déterminés, choisis, par une assemblée d'élus au second degré.

Pour moi, ce n'est pas une difficulté majeure. La difficulté majeure se situe, selon nous, dans le fait que les différentes Conférences d'Elus, fonctionnent de manière tout à fait différente.

Prenons par exemple une Conférence d'Elus que je connais bien, Huy-Waremme, qui a décidé d'associer les quatre partis démocratiques principaux de l'Arrondissement. D'autres Conférences des Elus ne fonctionnent pas de la même manière, je prends le cas de Liège qui a décidé de n'associer que les Bourgmestres.

La difficulté se situe, selon nous, dans le fait que ces projets, déjà discutés au second degré, ne sont pas proposés par des assemblées qui sont représentatives, en tout cas, d'un pluralisme que l'on pourrait souhaiter.

Donc, ma demande en fait n'est pas une critique, ma demande est plutôt constructive, à savoir, est-ce qu'on pourrait imaginer que la Province qui copréside Liège Europe Métropole, ne pourrait-elle pas intervenir pour inviter, sur la base d'un dialogue constructif, sans imposer les différentes Conférences des Elus afin d'harmoniser vers le haut de telle manière que les Arrondissements puissent être représentés au sein des différentes Conférences des Elus, de manière beaucoup plus démocratique, de manière beaucoup plus pluraliste ?

Il me semble que cela donnerait encore plus de force aux différents choix, beaucoup plus de crédibilité, beaucoup plus de proximité et de légitimité aux différents projets qui se chiffrent

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2015**

parfois à hauteur de plusieurs millions d'Euros et ce n'est pas rien.

Je me réjouis de vous entendre sur la question et j'attends avec impatience votre réponse demain. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions sur ce rapport d'activités ? Il n'y en a pas.

Monsieur le Député provincial-Président, répondrez-vous à cette intervention aujourd'hui ou jeudi ?

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder le droit de réponse et je ne voudrais pas en attendant d'un streaming potentiel, que l'on imagine qu'on puisse, depuis cette Assemblée, s'adresser au public qui nous écoute et que donc, je reste à quia par rapport à des interventions qui me sont adressées. C'est la seule qui, jusqu'à présent, m'est adressée personnellement. C'est pour ça que j'y réponds, contrairement au reste où je répondrai demain, calmement, dans la sérénité de nos débats.

Et je réponds tout aussi calmement aujourd'hui et je dirais d'entrée de jeu à Marc HODY, que je sais attentif et je l'en remercie, à ce débat supracommunal, quand je dis attentif, je le sais attentif de manière positive, donc qu'il n'y ait pas de malentendu entre nous même depuis cette tribune.

Mais, je dirais qu'effectivement, tout outil est perfectible. Nous en sommes tous conscients. Je pense que pour ce qui nous concerne, depuis ce dont nous avons la responsabilité, c'est-à-dire au niveau de cette Assemblée, nous avons voulu, je veux bien quand même en mériter l'initiative, vous m'en excuserez, mais d'avoir suscité d'abord cette coordination provinciale des pouvoirs locaux dès 2009, qui elle-même a généré le besoin formalisé, qui n'était pas, loin s'en faut, de rassemblement d'élus au niveau des Arrondissements et ils se font entre eux de manière spécifique, c'est bien pour ça qu'il faut écouter et respecter peut être la spécificité des Arrondissements.

Sont-ils perfectibles à leur tour ? Je peux, avec vous, penser que oui. Mais je ne veux pas, depuis cette Assemblée, réclamer, connaître LA vérité et l'imposer. Ce sont des discours que j'ai déjà entendus à ce qui est devenu depuis la coordination provinciale des pouvoirs locaux de manière beaucoup plus formalisée Liège Europe Métropole et on s'en rappellera ou pour ceux qui nous écouterait ou qui lirait nos comptes-rendus, que nous avons toujours veillé à ce qu'il y ait, indépendamment même de représentations, je dirais conséquentes par rapport aux élections et aux suffrages, que tous les partis soient représentés et donc, nous avons des vice-présidents à tout va, et ainsi par exemple, et on me pardonnera peut être que l'initiative mais d'après les informations, c'est une incise Monsieur le Président si vous m'y autorisez puisque la chose sera soumise, je pense, au Bureau qui aura lieu tout à l'heure, on m'a dit l'urgence qu'il y avait par rapport à un débat au niveau Fédéral, sur le maintien d'un certain nombre de positions militaires et avec l'emploi évidemment qui y est attaché sur le territoire de notre province, et donc puisque ce débat est imminent, il sera sans doute proposé, en tout cas il est proposé par Liège Europe Métropole, je n'ai pas voulu faire un courrier à l'adresse du Président du Conseil provincial comme à l'adresse des 84 Bourgmestres de Liège Europe Métropole, qui représente les 84

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2015**

communes de notre bonne province, sans y associer bien évidemment et après concertation avec ceux-ci, de l'ensemble des vice-présidents.

On remarquera dès lors qu'il y a un Président de chaque couleur des quatre coins d'Arrondissement et ça, c'est notre fonctionnement tel que nous l'avons voulu, nous, ici à l'échelle provinciale.

Il y a des Arrondissements où, je ne sais pas, si vous partez de l'Est, pour une fois on va changer, partons de l'Est vers l'Ouest, et bien, la Konferenz der Bürgermeister der deutschsprachigen Gemeinden Belgiens qui d'ailleurs, a déjà épousé cette proposition de motion déjà aujourd'hui même, et bien comme son nom l'indique, ne comporte que des Bourgmestres.

Bon et bien voilà, dans une Commune il n'y a qu'un Bourgmestre. Il y a parfois des Bourgmestres d'une majorité absolue, il y a souvent beaucoup plus souvent, des Bourgmestres d'une coalition, mais des Bourgmestres, il n'y en a qu'un.

Il fut un temps, au 18<sup>ème</sup> Siècle, où il y avait deux mambourgs pour la ville mais c'est un temps tellement éloigné qu'en tout cas, il n'est pas d'actualité. Aujourd'hui, il n'y a qu'un Bourgmestre par Commune donc voilà, c'est une réalité à l'Est.

On se dirige vers la région de Verviers et d'emblée, enfin ils ont cherché leurs marques, ils les ont trouvées, ils ont considéré que, oui, il fallait, la bonne commune avec nous tous était de dire il ne faut que des élus. Alors certes, on peut concerter et c'est même utile d'avoir une concertation avec le monde de la science, l'Université, les Hautes Ecoles, que sais-je, avec le monde patronal, le monde syndical, mais in fine, ce sont les élus qui portent la responsabilité, notamment budgétaire, en tout cas décisionnelle.

Donc, ils en sont comptables au terme d'un examen qui s'appelle « élections ». Donc, ils ont choisi, comme nous tous, de ne mettre que des élus. Mais ils ont considéré que les Bourgmestres ne suffisaient pas, il y avait d'autres personnalités à associer aux débats ont-ils pensé.

Et bien voilà, c'est la réflexion verviétoise. A Liège, désormais Liège Métropole, ils ont considéré dès leur constitution et c'est les premiers qui existaient d'ailleurs au niveau des Conférences d'Arrondissements, ils ont toujours considéré qu'il ne fallait que les Bourgmestres. Ils ont modifié leurs statuts pour nous ouvrir leurs rangs, à nous représentants provinciaux, et là, ça reste leur concession.

Que puis-je vous dire si les Bourgmestres, qu'ils soient de coalition ou de majorité absolue, et bien ils sont quand même l'expression d'une voie populaire et électorale. C'est un mode de fonctionnement qu'on peut critiquer, qu'on peut imaginer devoir être perfectionné ou amélioré et bon, il ne nous appartient pas de donner la leçon depuis notre Assemblée provinciale.

Nous, pour nous-mêmes, nous avons fait l'exercice que vous réclamez. Que les autres le fassent ou ne le fassent pas je ne puis que respecter l'autonomie communale, y compris l'autonomie d'associer qui veut s'associer et donc, si nous continuons vers l'Ouest, nous avons l'exemple que vous citez de Meuse-Condroz-Hesbaye, où là aussi on n'a pas voulu ne mettre

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2015**

que des Bourgmestres mais y associer d'autres personnalités pour autant élues.

Voilà, à notre échelon, nous de Liège Europe Métropole, nous avons voulu faire une longue barrette de vice-présidents de manière telle qu'il y ait différentes couleurs qui soient représentées même si, pour autant, sur 84 Communes il y a parfois des partis qui n'ont qu'un Bourgmestre.

Mais, ça n'est pas un problème et nous ne voulons pas, je ne veux certainement pas intervenir de manière vexatoire en disant ce que je dis, je dis que nous, nous faisons ce que nous pensons devoir faire. Il se fait que, il semble que vous partagiez le point de vue et moi je partage le vôtre et puis voilà, si ce n'est que je ne trouve pas que c'est à l'état embryonnaire parce que je pense l'enfant est quand même né, vivant et viable et non plus à l'état l'embryon. Je pense que ça, c'est une réalité concrète à partir du moment où nous avons pris un certain nombre de décisions, je rappelle chaque fois d'ailleurs, dans les conditions que je viens d'évoquer, une pluripartite à l'unanimité et notamment pour des dépenses, en un premier tour et sans user de majorités qualifiées et pondérées, ça veut dire que les dossiers étaient sans doute effectivement, comme vous l'indiquiez, préparés mais moi ça ne me gêne pas, toute bonne réunion est une réunion bien préparée et quand elle aboutit à une décision unanime au premier tour, c'est qu'effectivement, elle n'est pas trop mal préparée.

Et il y a des tours à suivre mais le premier avait déjà permis de dégager des dépenses d'un apport de 16.000.000 € donc, ce n'est pas vraiment un état embryonnaire, c'est déjà quand même un enfant né, vivant et viable me semble-t-il.

Comme aussi, nous avons décidé de nous doter, tout aussi unanimement en désignant après un large débat précis, après un large tour de table, d'auditions multiples d'experts et de soumissionnaires, désigner ensemble un adjudicataire pour concevoir à notre demande, selon un cahier des charges bien fouillé, un schéma de cohérences territoriales à destination de l'ensemble du territoire de la province, tout étant qu'il doit rester, avons-nous convenu, à l'écoute des spécificités des différents Arrondissements.

Donc voilà, le débat il a lieu, il a le mérite d'avoir été suscité par nos soins, provinciaux. Nous avons été entendus et tout modèle et celui y compris, est évidemment perfectible, bien sûr, je pense que pour notre part, nous avons fait notre boulot. Maintenant, à d'autres Assemblées de réfléchir si elles souhaitent réfléchir ou travailler différemment. Nous pouvons peut être, depuis différents Conseils communaux, dans différentes structures d'arrondissements, nous exprimer et réclamer ou postuler le vœu que vous formulez mais depuis cette Assemblée, nous ne nous sentons pas autorisés à dire aux autres ce qu'ils doivent faire ou ce qu'ils doivent être. Ils sont. Ils sont élus, ils ont choisi de s'assembler sous cette forme. Leurs Conseils communaux les ont avalisés dans leur choix, nous ne pouvons que respecter leur choix même si nous, nous en avons fait un autre.

J'espère avoir répondu à votre question.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-Président. Voilà M. le Député provincial-Président, je vous confirme effectivement que j'ai déjà fait distribuer le projet de motion aux différents Chefs de groupe de façon à pouvoir en débattre aujourd'hui vu l'urgence

puisque la décision se prendrait déjà au niveau fédéral la semaine prochaine.

Le Conseil prend donc connaissance du rapport d'activités concernant « La Supracommunalité ».

**Document 14-15/RA/05 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Famille, l'Enfance, les Affaires sociales et les Prêts d'études ».**

M. LE PRESIDENT : Point 27 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/05).

Nous poursuivons la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? Personne. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2014 concernant « La Famille, l'Enfance, les Affaires sociales et les Prêts d'études ».

**Document 14-15/RA/06 : Rapport d'activités 2014 concernant « Le Logement ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/06).

Nous poursuivons la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? Personne. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2014 concernant « Le Logement ».

**Document 14-15/RA/10 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Santé publique et la Qualité de la Vie ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/10).

Nous poursuivons la discussion générale sur ce document qui, je vous le rappelle, a déjà fait l'objet d'une intervention de la part de M. José SPITS. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? M. SPITS. Vous vous complétez ?

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Non non, c'est en lieu et place de Mme PIRMOLIN qui est absente.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2015**

M. LE PRESIDENT.- D'accord. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SPITS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Je voulais vous le dire donc Madame PIRMOLIN étant absente, m'a demandé de pouvoir relayer son intervention.

Lors de la réunion de notre deuxième Commission, nous avons posé des questions quant à l'avenir des Centres Locaux de Promotion de la Santé.

Madame la Députée nous a répondu que suite à la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat et du transfert de compétences, les Centres dépendent dorénavant de la Région Wallonne, l'avenir de ces Centres étant incertain et que si des collaborations étaient prévues jusqu'au mois de juin, on ne pouvait actuellement pas planifier au-delà.

Lors de l'Assemblée générale du Centre Liégeois de la Promotion de la Santé, le 10 mars, ces craintes ont également été formulées et il a été annoncé qu'une rencontre avec le Cabinet du Ministre de la Santé était prévue ce mercredi 25 mars. C'était donc aujourd'hui.

Lors de cette même Assemblée générale, quelques difficultés d'ordre administratif sont apparues, avec l'ordre du jour de l'Assemblée devant même être complété en séance alors que le travail sur le terrain, je crois, a été unanimement souligné.

Donc, le groupe CDH vous demande, c'est-à-dire à la Présidente du CLPS, dès lors de faire le point sur ce dossier, notamment suite à la rencontre avec le Cabinet du Ministre de la Santé, lors d'une prochaine réunion de la deuxième Commission.

C'est signé Vinciane PIRMOLIN. Je vous remercie d'avance.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Madame la Députée provinciale – vice-présidente, vous souhaitez répondre aujourd'hui ou ce jeudi ?

Mme FIQUET, Députée provinciale (de son banc).- Monsieur le Président, ce n'est pas une question, c'est une demande d'information en deuxième Commission.

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc).- Monsieur le Président, cela concerne les marchés publics donc je répondrai demain.

M. LE PRESIDENT.- Bien ! La Députation provinciale répondra demain. Merci.

**Document 14-15/RA/14 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Communication, le Protocole et les Relations Extérieures » (non inclus la Communication et le Protocole).**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/14).

Nous poursuivons la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? Personne. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2014 concernant « La Communication, le Protocole et les Relations Extérieures » (non inclus la Communication et le Protocole).

#### **Document 14-15/RA/02 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Culture ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/02).

Nous poursuivons la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? M. Matthieu CONTENT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Il s'agit de Culture mais aussi d'économie. Chers Collègues.

J'ai envie de vous parler d'économie circulaire. C'est un concept qui renverse la logique de production et de consommation linéaire qui caractérise notre modèle « classique » de l'économie. Il s'agit de considérer l'économie selon un schéma cyclique, en s'inspirant des écosystèmes naturels. Le système actuel « classique » fonctionne sur base de l'accumulation de flux linéaires ayant très peu de liens entre eux : de l'extraction des matières premières à l'accumulation de déchets. Voilà la ligne.

Pour arriver à transformer notre modèle « classique » et linéaire d'économie en un nouveau modèle d'économie circulaire donc cyclique, plusieurs types d'outils et de modèles économiques alternatifs existent. Ces modèles sont complémentaires et doivent s'articuler entre eux. Il s'agit de l'écologie industrielle et de l'économie de la fonctionnalité par exemple, associée aux « business models » innovants tels que l'éco-conception, appelée aussi éco-design, et j'y viens, la réparation, le réemploi, la réutilisation et le recyclage des produits. De l'éco-conception d'un produit à partir de matière première au recyclage d'un produit en matière première, la boucle est finalement bouclée.

L'économie circulaire est donc un concept englobant et la première étape du cycle est la réduction de déchets en amont par l'éco-conception des produits, encore appelé l'éco-design.

Nous avons la chance de voir le chantier du Centre de Design mené par la SPI avancer, l'objectif est qu'il soit opérationnel pour « Reciprocity » si j'ai bien compris.

Donc, étant donné que l'économie circulaire est un concept fortement soutenu par le Ministre wallon de l'Economie et qui a été inscrit noir sur blanc dans la Déclaration de Politique

## SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2015

Régionale, ne serait-il pas intéressant que le futur centre de design devienne un centre spécialisé et de référence en éco-design ? Et que la politique de la Province sur le design, notamment « Reciprocity » soit aussi orienté vers l'éco-design.

Cela ne donnerait-il pas un gage de modernité supplémentaire au futur centre de design ? Qu'en pensez-vous ? Avez-vous déjà pris des initiatives dans ce sens ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Monsieur le Député, souhaitez-vous répondre aujourd'hui ou ce jeudi ?

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Jeudi Monsieur le Président.

### **Document 14-15/RA/04 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Jeunesse ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/04).

Nous poursuivons la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? Personne. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2014 concernant « La Jeunesse ».

### **Document 14-15/RA/12 : Rapport d'activités 2014 concernant « Le Tourisme ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/12).

Nous poursuivons la discussion générale sur ce dossier. Je vous rappelle que Monsieur Jean-François CLOSE-LECOCQ est intervenu lundi et que Monsieur Pierre ERLER s'est déjà inscrit pour ce mercredi. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention pour ce jour ? M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur ERLER.

M. ERLER, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

En matière de tourisme, je souhaite avant tout revenir sur une partie de mon intervention lors de la session budgétaire.

A l'époque, je proposais que la Province de Liège prenne une initiative en matière de Maisons du Tourisme.

En effet, le Gouvernement wallon souhaitant réduire leur nombre, le groupe CHD-CSP a suggéré que la Fédération du Tourisme de la Province de Liège fasse des propositions de

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2015**

regroupement au Ministre du Tourisme. Notre Institution provinciale semble en effet idéalement placée pour avancer en toute connaissance de cause. La Province du Luxembourg a d'ailleurs déjà pris une initiative similaire pour son territoire.

Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Député, où en est ce dossier ?

Par ailleurs, toujours en marge des rapports d'activités relatifs au tourisme, je voudrais revenir sur les problèmes actuels de plusieurs de nos propriétés en la matière.

Vous vous souviendrez des points soulevés au cours des derniers mois en troisième Commission. Pour mémoire, il s'agissait essentiellement de trois dossiers.

Tout d'abord, l'asbl « Association de gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée » où un bénéfice de 2.687 € est signalé en 2013 alors que le subside provincial de fonctionnement s'élève à 20.100 € sans compter les équivalents temps plein mis à disposition par la Province et les aides diverses dont la gestion comptable et le secrétariat des instances. Nous avons également abordé le délicat dossier de la gestion Horeca à cette occasion.

Ensuite, l'asbl « Association pour la gestion du Château de Jehay » qui nous annonce pour 2013, un résultat d'exploitation négatif à hauteur de 76.796 € et un résultat de l'exercice négatif à hauteur de 77.799 €. Le tout en dépit d'une augmentation conséquente de la subvention provinciale qui est passée de 135.000 à 215.000 €. Mais, vous nous avez signalé, Monsieur le Député, qu'il s'agissait d'un retour au niveau de subventions antérieures. On nous annonce néanmoins un budget 2014 en déficit à hauteur de 90.420 €.

Enfin, le Domaine de Blegny-Mine a également fait l'objet de préoccupations suite à un résultat d'exploitation déficitaire qui pourrait s'avérer inquiétant à court terme.

Pour ces 3 dossiers, un même constat en deux temps : d'une part, et il faut souligner que nous avons sur place des équipes compétentes, professionnelles et motivées qui se battent au quotidien pour mettre en place des actions susceptibles de faire vivre ces sites.

D'autre part, Monsieur le Député nous confirme qu'il est conscient des problèmes, que certains nécessitent une attention importante, qu'aucune mesure particulière n'est envisagée pour l'instant et que des réflexions et études sont en cours.

Chers Collègues, je pense qu'il est temps de passer à la vitesse supérieure dans ces dossiers sous peine de subir une situation difficile plutôt que l'affronter avec ambition.

Dès lors, le groupe CDH-CSP propose que la troisième Commission se saisisse du dossier afin d'élaborer un plan de développement patrimonial provincial en matière de tourisme et de culture.

A ce sujet, elle pourrait établir un cadastre clair de la situation actuelle des sites à analyser, recevoir des experts, identifier les bonnes pratiques en la matière et mener une réflexion qui permette in fine d'élaborer une perspective sereine pour tous.

## SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2015

Je signale au passage que la Région Wallonne compte lancer une réflexion similaire sur un certain nombre de sites qui la concerne. Nous ne réinventons donc pas la roue, simplement, il faut accepter que les sites historiques et patrimoniaux traversent une période difficile en province de Liège et ailleurs. Il s'agit simplement de s'en préoccuper sans tarder. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je passe la parole à M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Nous avons vécu il y a quelques jours à peine, le lancement de la plateforme de tourisme réceptif « Oufitourisme.be ». Cette plateforme permet la vente de produits structurés, elle consiste, sans nul doute, une avancée dans la promotion du tourisme en province de Liège.

Néanmoins, à l'air des applications du type AirBNB ou Couchsurfing, je m'interroge sur l'avenir d'une telle plateforme exclusivement sur le Web classique.

Certes, pour avoir testé le site, il est comme on dit dans le jargon « responsif », c'est-à-dire « adaptatif », c'est-à-dire que l'affichage s'adapte à la taille de l'écran de votre Smartphone mais ne serait-il pas judicieux de combiner l'application existante « Visite Liège » qui n'attire que 4.200 téléchargements aujourd'hui avec cette nouvelle plateforme de tourisme réceptif ?

Je pense que le tourisme en province de Liège et les emplois liés à ce tourisme ont tout à gagner de cette combinaison.

Deuxième corolaire à ma remarque : qu'envisage la Province de Liège en termes de structuration d'une offre touristique de particulier à particulier ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Monsieur le Député provincial, vous répondrez demain ?

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Oui Monsieur le Président.

### **Document 14-15/RA/16 : Rapport d'activités 2014 concernant la « Cellule Fonds Européens ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/16).

Nous poursuivons la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? Personne. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2014 concernant la « Cellule Fonds Européens ».

**Document 14-15/RA/01: Rapport d'activités 2014 concernant « L'Agriculture ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/01).

Nous poursuivons la discussion générale sur ce dossier. Je vous rappelle que Madame Marie MONVILLE et Monsieur José SPITS sont intervenus lundi et que Monsieur Jean-Claude JADOT s'est déjà inscrit pour ce mercredi. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Lorsqu'on prend connaissance du rapport d'activités des Services Provinciaux Agricoles, on constate que, malgré des moyens relativement restreints, ils ont un panel d'activités fort étendu.

On connaît leurs actions en faveur des Communes dans le cadre de la récolte des pneus agricoles, des coulées de boue ou autre plan maya. On connaît un peu moins, l'activité intense de la Station d'Analyses Agricoles dont les laboratoires réalisent des travaux au profit des agriculteurs voire des particuliers.

Depuis quelques années maintenant, nouveau fleuron de leurs activités, le département promotion, qui s'est engagé dans une vaste opération de mise en évidence des produits du terroir au sein de la grande distribution.

On connaît néanmoins un peu moins un autre Service mais qui pourtant est essentiel à la bonne tenue d'une exploitation agricole. Car utiliser les filières courtes, diminuer les intrants dans le sol ou améliorer l'alimentation des animaux, tout cela n'a en fait qu'un but, améliorer la rentabilité de l'exploitation.

Nos agriculteurs, s'ils veulent continuer à améliorer la qualité de leurs produits doivent en vivre décemment.

Nos Services ont un département qui s'occupe uniquement de cette problématique, les comptabilités de gestion certes mais aussi l'aide à la rentrée des déclarations de superficies.

Optimiser les déclarations de superficies des agriculteurs est en effet ce qui va permettre à nos exploitants non seulement de retirer un maximum d'aides européennes mais aussi à mieux respecter et entretenir notre environnement en implantant par exemple des CIPAN ou des surfaces d'intérêt écologique.

Ce service est actuellement en plein boom, les déclarations sont à rentrer pour ce 31

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2015**

mars voire le 30 avril pour les déclarations informatisées. Ils travaillent d'arrache pied et pour respecter les délais, je sais qu'ils prennent en dehors des heures normales de bureau des rendez-vous pour être en ordre.

Et pourtant, ce Service débordé est encore beaucoup trop ignoré par les exploitants. Il devrait être à mes yeux renforcé et ce, d'autant plus qu'il est mal connu.

Alors, Monsieur le Député provincial, je souhaiterais que vous examiniez la possibilité du fait que les Services Agricoles, qui assurent les différentes promotions pour des tiers et pour des agriculteurs dans des opérations comme les foires, les marchés ou Agri-charme puissent également assurer leur propre promotion et faire de leur service quelque chose qui soit particulièrement bien connu par l'ensemble de la profession. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je passe à présent la parole à Monsieur André GERARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Après avoir pris connaissance avec beaucoup d'attention du rapport d'activités 2014 des Services Agricoles, dont je salue au passage le contenu mais aussi et surtout le travail, je me permettrais quelques réflexions.

Comment comprendre que d'une part, dans le rapport vous attiriez clairement l'attention de notre Assemblée sur une crise du lait imminente et donc son corolaire d'une nouvelle crise dans le secteur agricole et la résistance que vous avez marquée à la signature d'une motion s'opposant aux éléments qui en seront à l'origine ?

Ce traité mettra à mal les effets de nos accords unanimes obtenus dans le cadre de l'ex-commission agriculture cherchant à venir en soutien à ce secteur important de notre économie au travers du développement ainsi que la promotion du circuit court notamment. Etrange position que la vôtre mais que vous clarifierez j'en suis persuadé.

Un autre domaine qui nous est cher et cela ne surprendra personne, c'est le bio et je salue les avancées obtenues par les Services provinciaux.

Si ce mode de production est aussi important c'est qu'il ne concerne pas exclusivement une méthode de production mais renferme aussi son volet « santé publique » ne serait-ce qu'au travers de la non-propagation de produits chimiques divers et la non-contenance de produits antibiotiques dans la viande par exemple.

En page 54 du rapport, vous présentez le réseau de bio-conseillers. La priorité fut donnée à la formation par les paires pour diverses raisons. Lors de la précédente législature, le groupe Ecolo est revenu plus d'une fois sur le sujet du soutien, finalement mis en place.

Mais le bio-conseiller et l'agriculteur experts sont des facilitateurs face à un exploitant convaincu du bienfondé de son exploitation et de la faisabilité. Il a donc déjà passé le cap du

premier questionnement. Pour celui-là, des fiches techniques seront certainement un soutien intéressant. Par contre, pour convaincre les autres, il faudra malheureusement plus que des fiches.

La ferme expérimentale aurait pu être à l'origine d'un travail d'expérimentation de la mutation d'une exploitation traditionnelle vers le bio. Nous parlerions alors, non pas de simples fiches techniques mais bien d'un référentiel scientifique et pratique pour accompagner les candidats et en convaincre d'autres afin que de nouveaux circuits puissent se développer mais surtout, que le produit de base soit disponible en suffisance pour développer de nouvelles gammes assurant ainsi des revenus continus et corrects.

Vous avez suivi d'autres pistes. Forts de votre partenariat avec l'Université, vous avez développé des créneaux de recherche hautement scientifique d'optimisation des aliments pour le bétail dont aucun fermier n'utilise finalement les résultats. Nous ne sommes même pas certains qu'ils en connaissent l'existence d'autant que la simplicité n'était pas un critère pour nos chercheurs.

Mais grâce à ces recherches, nous disposerons certainement bientôt d'un article scientifique nous expliquant la corrélation entre le nombre de pas des vaches et... vous finirez bien par trouver quelque chose d'autre que le coût que cela a engendré pour l'Institution.

Déjà rassuré de ne plus voir ce type de recherche au premier plan, j'espère que ce rapport ne sera pas considéré comme un aboutissement en soi mais le départ de nouvelles actions.

Optimiser les actions déjà menées de promotion du circuit court et du bio devrait être en ce domaine une priorité mais est-ce la vôtre ?

La promotion du circuit court est aussi la défense de certaines industries locales. La rouille grillagée du poirier a détruit une capacité de valoriser une production locale. Nous connaissons maintenant l'origine, le processus et les méthodes de lutte radicales il est vrai.

Les politiques de sensibilisation ont eu leur effet mais maintenant, il reste les sourds et les irréductibles.

N'est-il pas temps de prendre les mesures plus drastiques afin de rendre à cette région sa capacité à produire la matière première, les poires remplacées notamment par des dates qui sont très loin de représenter une politique de circuit court ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Monsieur le Député provincial, répondrez-vous jeudi ?

M. DENIS, Député provincial (de son banc).- Oui Monsieur le Président.

**Document 14-15/RA/03 : Rapport d'activités 2014 concernant « L'Éducation physique et les Sports ».**

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2015**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/03).

Nous poursuivons la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? Personne. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2014 concernant « L'Education physique et les Sports ».

**Document 14-15/RA/11 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Direction des Systèmes d'Information ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 37 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/11).

Nous poursuivons la discussion sur ce document. Monsieur Alain DEFAYS s'est déjà inscrit. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Personne. Vous avez la parole Monsieur DEFAYS.

M. DEFAYS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Député-Président, Madame et Messieurs les membres du Collège provincial, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, Chers Collègues.

Mon intervention sera une intervention transversale tant elle pourrait trouver place dans la plupart des dossiers de rapports d'activités qui nous sont présentés. Et c'est donc à l'ensemble du Collège que je m'adresse.

J'ai lu attentivement, comme je le fais depuis 28 ans, les rapports d'activités des Commissions dans lesquelles je siège.

Je dois vous faire un aveu, tout au long de ma scolarité, je n'ai jamais été très doué pour les langues étrangères, encore que comme liégeois, le wallon qui est une langue, me soit familier.

Je dois aussi vous avouer que j'ai éprouvé des difficultés à comprendre certains passages des rapports qui nous sont présentés.

J'ai lu que l'on avait organisé le « business meeting » de l'organisation mondiale de la santé, que le salon, excusez-moi pour l'accent mais... « Think business, speak languages » était une première à Liège.

On nous dit que l'on va améliorer les professions des soins de santé dans le cadre du « Futur Proof for cure and care » en partenariat avec le P.O.M. du Limbourg. J'ai aussi appris qu'une analyse « SWOT » était menée pour améliorer le fonctionnement d'un service.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2015**

Et je viens de constater il y a quelques minutes que même Ecolo tombe dans le panneau puisque notre collègue Matthieu CONTENT vient de citer 9 fois le centre de design. Et ça va même jusqu'au PTB, je n'ai pas compris la première expression mais la deuxième qui parlait du Smartphone, ça j'avais compris.

Ce sont donc quelques exemples mais on pourrait en citer de nombreux autres.

Vous l'avez compris, on peut multiplier les exemples d'expressions anglaises ou abréviations très nombreuses reprises dans nos rapports. Et pourtant, vendredi dernier comme chaque année le 20 mars, c'était la journée de la langue française dans toute la francophonie.

N'est-il pas possible de limiter au maximum, sinon entièrement, l'utilisation de ces termes anglais. Je vous signale qu'au Québec, où les francophones se sentent menacés dans leur langue, le Français, de nombreux mots ou expressions anglais sont traduits en français. Les québécois francophones ne vont pas faire du shopping, ils vont magasiner, c'est un exemple.

Pourquoi ne pas prendre exemple sur nos amis du Québec, sauf évidemment pour des termes intraduisibles et compris de tous depuis de nombreuses années comme Guinness, Gin et bien entendu Whisky ? Mais alors, nous pourrions leur proposer, aux anglo-saxons, notre crosse ... avec évidemment un frise péket comme dirait Tchantchet. Je vous remercie.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? M. CULOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Je ne comptais pas intervenir mais une charmante étudiante dans l'assemblée me presse d'intervenir et chacun le sait, je ne sais jamais dire non aux avances de charmantes étudiantes au particulier puis, votre intervention M. DEFAYS me pousse vraiment à prendre la parole succinctement, d'abord pour m'interroger avec le lien avec le rapport d'activités que l'on étudie mais pour vous dire, plus fondamentalement et ça mettra un peu de piment et d'animations cet après-midi que, j'ai toujours été tout à fait convaincu de la longueur d'avance et d'avenir que votre parti portait et j'en suis plus convaincu encore aujourd'hui.

C'est vrai que le jour où les étudiants liégeois ne sauront définitivement plus parler que le français, la Province de Liège aura fait un grand pas et pour faire le lien avec l'intervention de mon collègue Matthieu CONTENT de tout à l'heure, j'ai parfois été convaincu que nos séances gagneraient à être transmises en freemind sur internet mais quand j'entends certaines interventions de votre groupe, je me dis que pour l'heure, il vaut encore mieux se voir et s'entendre entre nous et ne pas prendre le risque que certains propos soient diffusés à un public trop large. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2015**

d'interventions ? Personne. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Monsieur le Député provincial, répondez-vous aujourd'hui ou jeudi ?

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc).- Jeudi Monsieur le Président.

**Document 14-15/RA/15 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Gestion des Ressources Humaines ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 38 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/15).

Nous poursuivons la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? Personne. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2014 concernant « La Gestion des Ressources Humaines ».

**Document 14-15/RA/17 : Rapport d'activités 2014 concernant « Les Sanctions administratives communales ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/17).

Nous poursuivons la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? Personne. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2014 concernant « Les Sanctions administratives communales ».

**Document 14-15/RA/09 : Rapport d'activités 2014 concernant « Les Infrastructures et l'Environnement ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/09).

Nous poursuivons la discussion générale sur ce dossier. Je vous rappelle que Monsieur Luc LEJEUNE est intervenu lundi et que Monsieur André GERARD s'est déjà inscrit pour ce mercredi. Vous avez la parole Monsieur GERARD.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues. Les Infrastructures et l'Environnement mes chers Collègues.

Dans le domaine de la mobilité, le projet « Covoit-Stop » fait appel aux disponibilités de la collectivité et son développement est une avancée sérieuse dans les tentatives de résoudre

les difficultés de mobilité.

Le covoiturage reste une réponse positive pour l'environnement. Il n'empêche que les difficultés rencontrées par certains de nos concitoyens ne peuvent se contenter d'une réponse unique et parcellaire car la problématique de mobilité sur notre territoire provincial est plurielle, d'autres acteurs doivent remplir leurs engagements.

Parallèlement aux différents projets de terrain, dans le cadre du développement territorial durable, ne pensez-vous pas qu'il serait intéressant de fédérer les communes les plus concernées et apporter l'appui de la Province dans un débat jusqu'à présent resté infructueux face à ce mammoth TEC-nocratique ?

A présent, quelques remarques concernant les travaux malgré le fait qu'il faut saluer, au passage, le soin dans les dossiers et la réelle recherche en termes de développement durable.

Conscient que les motivations des uns ne sont pas nécessairement celles des autres, nous ne pouvons que nous réjouir de cette convergence dans les faits. L'écologie est donc bien l'avenir de l'économie.

Dans un domaine comme la construction, nous pouvons également réfléchir la transversalité et le passage de savoir qui peut être important. Lors d'une Commission précédente, il vous était proposé de construire un pont. Je ne m'attendais pas à ce qu'il vous soit aussi compliqué d'implémenter occasionnellement nos étudiants dans votre action.

Je rappelle au passage que nous formons des étudiants bacheliers et master en construction. Vous êtes maîtres de projets et propriétaire en l'occurrence du château de Jehay.

Durant les travaux, ont été mis à jour des éléments très spécifiques et particuliers en termes de construction et de techniques peu courantes. Je pensais naïvement qu'un pont entre l'enseignement et les bâtiments était une réalisation possible. Il semble que je me sois fourvoyé.

Isaac Newton parlait-il déjà de la Province ou des travaux lorsqu'il affirmait qu'il est plus facile pour l'homme de construire des murs que pour faire des ponts ? C'était de l'humour.

Plus largement, la promotion des métiers de la main ce n'est pas qu'une question exclusivement de Techni-truck, notre patrimoine peu parfois servir de fenêtre de technique. Peut-on espérer une réflexion à ce sujet ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Re bonjour Chers Collègues.

Le projet « Convoit-Stop » prend tout doucement son envol et est appelé à se développer comme on a pu le lire dans le rapport d'activité. L'initiative est louable et est à soutenir puisqu'elle compte organiser gratuitement un service de covoiturage avec un minimum

## SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2015

de garanties pour les utilisateurs. Il y a certes des efforts à faire en termes d'inter-modalités mais ma question ne portera pas là-dessus. Ma question porte plutôt sur les polémiques récentes avec l'application Uber.

Uber est un opérateur privé qui organise un covoiturage rétribué et de ce fait, transforme les utilisateurs de cette application en travailleurs de transport à bas prix non-assurés et non-protégés.

Ma question est donc toute simple, même si je pense, la réponse n'en sera pas autant : quelles actions compte prendre la Province pour protéger son Service public de covoiturage ?

Les parkings de covoiturage ne risquent-ils pas de se transformer en plateformes gratuites pour ces opérateurs privés de covoiturage néfastes pour notre Service public et pour des opérateurs indépendants qui, eux, respectent les réglementations fiscales et sociales de notre pays ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Monsieur le Député provincial, je suppose que vous vous répondez également ce jeudi ?

M. DENIS, Député provincial (de son banc).- Oui Monsieur le Président.

Avant de conclure, je souhaite une fois de plus remercier les étudiants des Sciences Administratives de notre école provinciale d'avoir participé à nos travaux, vous êtes évidemment les bienvenus, notamment lors du budget, session fort animée.

### **VI.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2015, je le déclare approuvé.

### **VII.- Clôture de la réunion**

Je déclare close la séance publique de ce jour.

Prochaine réunion du Conseil provincial, le jeudi 26 mars à 15H00 pour notre dernière réunion de cette session et je rappelle qu'il y a un Bureau après cette séance.

La réunion publique est levée à 16 H 35'.